

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Septembre 1963

N° 9

La division artificielle des salariés suisses

Par *Pierre Aragno*

Un ami danois, secrétaire d'une importante internationale professionnelle, comparait, il y a peu de temps, les effectifs syndicaux, proportionnellement beaucoup plus élevés dans son pays que dans le nôtre. Et d'ajouter avec quelque malice les avantages sociaux qui découlent de cet heureux phénomène. Nous n'étions certes pas fier pour la Suisse. Cependant, nous essayions d'expliquer notre situation par ce fédéralisme favorisant les divisions politico-confessionnelles pour le plus grand profit des employeurs, qui, eux, sont unis. En gros, notre Union syndicale suisse libre comptait à la fin de 1962 451 001 membres, tandis que la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux (catholiques) disposait de 89 855 adhérents. Nous signalions également à notre ami les autres dissidents: 14 876 syndiqués évangéliques (protestants) et 18 468 autonomes (Parti radical).

Certes, même en totalisant ces trois derniers groupements, les effectifs de l'Union syndicale suisse restent tout de même quatre fois plus importants. Si l'on ajoute encore à ceux-ci les 107 025 membres des sociétés d'employés qui collaborent au sein de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs, mais ne sont pas rattachés à l'USS, on peut dire que l'influence de cette dernière dépasse son importance numérique. Cette importance relative n'est pas suffisante toutefois pour assurer une véritable conjonction des forces du travail, pour obtenir une plus équitable répartition du revenu et déclencher un irrésistible mouvement en faveur d'assurances sociales plus substantielles.

Cette mosaïque syndicale suisse incite les non-syndiqués, qui sont le plus grand nombre, à justifier leur abstention par la division. Comment donc résoudre ce problème? Par l'unité syndicale, comme ont su le faire les Anglo-Saxons, les Nordiques et, depuis la guerre, les Allemands et les Autrichiens, catholiques en bonne partie pourtant, sinon en majorité.